



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Affaires Juridiques
et Institutionnelles**

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par
daji.delegations@univ-tlse3.fr

Décision n°2025_OR_089

**UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE**

Délégation de signature

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.713-1, L.713-9 et D.713-1 à D.713-4 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de l'IUT de Toulouse ;
Vu la charte de l'achat public de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu la délibération du conseil de l'IUT de Toulouse n° 2023/03/30-17 en date du 30 mars 2023 portant élection de Madame Christine Barrot à la direction de l'IUT de Toulouse ;
Vu la délibération du conseil de l'IUT de Toulouse n° 2023/03/30-18 en date du 30 mars 2023 approuvant la nomination de Monsieur Sébastien Genta en tant que directeur adjoint en charge de la communication et responsable du site de Castres de l'IUT de Toulouse.

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien Genta, directeur adjoint en charge de la communication et responsable du site de Castres de l'IUT de Toulouse, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

1.1 Domaine de la gestion des personnels affectés à l'IUT de Toulouse sur le site de Castres

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés à l'IUT de Toulouse sur le site de Castres excepté ceux dont le directeur adjoint est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité.

1.2 Domaine des conventions

- les conventions d'occupation temporaire du domaine public et espaces universitaires ayant une incidence financière inférieure à 3 000 € HT.

1.3 Domaine de la formation continue de l'IUT de Toulouse sur le site de Castres

- les convention de formation professionnelle ;
- les conventions de délégation de paiement des OPCO ou tout document équivalent.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien Genta, délégation est donnée à Madame Edith Bouyssou, responsable administrative du site de Castres, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, l'ensemble des actes de l'article 1^{er} de la présente délégation à l'exception des actes relatifs à la gestion des personnels enseignants et enseignants-chercheurs.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 4

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 5

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'IUT de Toulouse et sur le site internet de l'université.

Article 6

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 09/04/2025

La délégante,
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy



Le délégataire,
Le directeur adjoint en charge de la
communication et responsable du site de Castres
de l'IUT de Toulouse,

Sébastien Genta

La suppléante,

Edith Bouyssou